

Synthèse du PASS-INNOVATION 2011-099

Procédé : ENERGIE MATRIX – ENERGIE KIT

(avec modules non cadrés CNPV xxxM de 185 à 195 Wc ; CP SOLAR CPS xxxM, CPS xxxP)

Titulaire : S.A.S. HIOLLE ENERGIES, 54 rue E. Macarez, FR-59300 Valenciennes

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2011-099. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Les modules sont installés sur des chevrons drainants en aluminium extrudé sur lesquels ils sont maintenus par pare closes ; ils peuvent être installés sur site ou assemblés en usine en éléments de la hauteur du versant

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

FRANCE européenne hors zone de montagne caractérisée par une altitude supérieure à 900 m.

Locaux à faible et moyenne hygrométrie.

Atmosphère rurale non polluée, urbaine et industrielle normale.

Toiture complète ou partielle associée à des éléments de couverture.

Pente de 10° à 45°.

Uniquement sur combles perdus pour Energie-Matrix

Avec mise en place d'un écran de sous-toiture pour Energie Kit sur combles aménagés.

Espacement maximal des pannes 2 m.

Pose en mode portrait.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2011-099 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 02/02/2013. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2011-099.